

COMMUNE DE LE MOTTIER



Compte Rendu du Conseil Municipal du Mardi 30 Novembre 2021 à 20h

Présents : Mmes RIVARD Isabelle, REYNAUD Françoise, GINET Véronique, BOURY Anne-Lise, CHANVILLARD Karine, ALBERT Céline, MM. MOYROUD Nicolas, ALBERT Etienne, BARBIER Sébastien, DARBIGNAC Jean-Philippe, ROUVIERE Yannick.

Excusés : DINCULESCU Marie-Laure donne pouvoir à BARBIER Sébastien
PRUDHOMME Julien donne pouvoir à ALBERT Etienne
DURAND Anthony donne pouvoir à CHANVILLARD Karine

Secrétaire de séance : GINET Véronique

➤ Démission d'un conseiller municipal

Damien TITEUX a fait part à Mme Le Maire de son souhait de se retirer du conseil municipal.
La Préfecture est informée de son départ.

➤ Point trésorerie

Disponible au 30 novembre 2021 : 232 052,75 €

➤ Délibérations

1. Pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif "petits déjeuners à l'école" dans la commune de Le Mottier, avec le Ministère de l'Education Nationale

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2021-2022 et pourra être prolongée par avenant.

Cette convention reprend le nombre de petits déjeuners qui seront distribués sur la base d'une classe sur une semaine, plutôt au printemps, et permettra à la commune de recevoir la subvention de 1,30 € à l'achat des denrées alimentaires par petits-déjeuners.

La subvention s'élèverait à 447,20 € pour les petits-déjeuners de 86 enfants sur 4 jours.

→ *Le conseil municipal se prononce ainsi : 1 abstention et 13 pour*

2. Pour autoriser Madame Le Maire à signer l'acte authentique de vente des parcelles C1418 et C1427

Ces deux parcelles de terrain sont celles où est placée la cage des buts du terrain de football.

Le locataire de ces deux parcelles a renoncé à son droit de préemption donc l'acte authentique pourra être effectif. Le prix d'achat de ces deux parcelles de terrain est de 400 €.

→ *Accord unanime du conseil municipal pour que Mme Le Maire signe l'acte authentique de vente*

3. Pour décider du montant du loyer du local situé 20, Place de la Fontaine, suite à son changement de destination commerciale, et à autoriser Madame Le Maire à signer le bail de location de ce local

Prochainement, le local boulangerie changera de destination commerciale afin d'accueillir une activité Boucherie / Boulangerie. Madame Le Maire signera le bail de location en début d'année prochaine.

Madame Le Maire propose de fixer le montant du loyer à 800 € la 1^{ère} année, 900 € la 2^{ème} année, puis 1000 € la 3^{ème} année.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

4. Pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention annuelle 30 Millions d'amis pour la stérilisation des chats errants

La Fondation « 30 Millions d'Amis » se charge d'intervenir pour castrer ou stériliser les populations de chats, moyennant une participation de la commune à hauteur de 50% des frais de stérilisation.

En moyenne, les frais de castration ou de stérilisation s'élèvent à 70 € par animal dont 50 % seront pris en charge par la commune.

La Commune signe la convention pour une prise en charge de 10 chats soit une participation financière de 350 €.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

5. Pour modifier le tarif de location de la salle des fêtes aux particuliers

Aujourd'hui, les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2 jours sont de 300 € l'été et de 350 € du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

Après plusieurs locations, la salle n'a pas toujours été rendue propre.

Le conseil municipal propose qu'à l'état des lieux d'entrée soit donné au locataire un « kit de lavage » afin que la salle des fêtes soit rendue propre.

L'employé communal passera la laveuse après restitution des clés.

→ *Le conseil municipal opte pour le « kit de lavage » et décide de ne pas augmenter les tarifs de location*

6. Décision Modificative du budget de fonctionnement 2021 pour rembourser les taxes forfaitaires sur des terrains devenus constructibles perçues à tort par la commune en 2020

Nécessité d'annuler les Titres émis en juin 2020 pour 5092 € et en septembre 2020 pour 4638 € soit un total de 9730 € concernant des taxes forfaitaires sur terrains devenus constructibles perçues à tort, par le Compte 673 « Titres Annulés sur exercices antérieurs ».

Le « Compte 673 » au Budget de Fonctionnement 2021 n'a plus assez de crédits. Le solde de ce compte s'élève à 887,34 € : il manque 8842,66 €.

Proposition au conseil municipal de transférer la somme de 8842,66 € du compte 615231 « Voiries ». Afin d'avoir sur le compte 673 un solde positif après cette opération, le conseil municipal décide d'arrondir le transfert de crédits à 9000 €.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

➤ **Vote des subventions aux associations**

En 2020, les subventions accordées aux associations étaient les suivantes :

OCCE : 500 €, Sou des écoles : 700 €, ADMR : 300 € et Don du sang : 100 €

Proposition au conseil municipal de reconduire les mêmes attributions pour l'année 2021 :

- OCCE : 500 €
- Sou des écoles : 700 €
- ADMR : 300 €
- Don du sang : 100 €

→ *Accord unanime du conseil municipal*

➤ **Travail des commissions**

Le journal « Le Mottierois » est en cours d'élaboration avec une distribution fixée pour fin décembre 2021.

Prochaine réunion Mardi 7 décembre 2021 à 20h15.

Un recrutement est en cours pour le remplacement de la Directrice du périscolaire.

➤ **Questions diverses**

Prochain rendez-vous de la Boulangerie Itinérante : Jeudi 16 décembre 2021 à partir de 16h00 - Place de la Mairie.

Parcours du Cœur Scolaires pour le Cycle 3 du primaire : le 4 Avril 2022 à Saint Jean de Bournay et le 12 Avril 2022 à Saint Etienne de Saint Geoires (Le transport est à la charge de Bièvre Isère Communauté).

Journée « Sport, Santé et Nature » : Le 7 mai 2022.

Jeux sportifs des écoliers : les 21, 22 et 23 Juin 2022.

